

ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE

Enquêtes publiques



ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'enquête publique pour la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzane

Par arrêté n° AP2024-04-01 du 10 avril 2024, le président de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Locmaria-Plouzane qui se déroulera du vendredi 03/05/2024 (9 h) au lundi 03/06/2024 (17 h) inclus, soit 32 jours consécutifs. L'enquête, menée par la CCPI, porte sur la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzane. Le projet de PLU modifié remplacera l'actuel PLU. Cette modification n° 1 du PLU entraînera des adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur. A savoir :

- Ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AUH de Coat Kervéan en le reclassant en zone 1AUHb.
- Fermer à l'urbanisation les zones 1A1Ihb de Kervarag, Karisual'h, Coz 1 Annocet Kervavéloc en les reclassant en zones 2AUH.
- Reclasser les parties entièrement bâties des zones 1AUHb de Saint-Sébastien et Kerlannou en zones 1Uhb.

- Revoir les amplacements réservés (ER) : création d'ER (élargissement de la route de Plumoguer, de la rue de Coz Lannoc et de la rue de Gorréqueat, réalisation d'un parking à proximité de la centralité commerciale de Porsmilin...) et suppression des ER réalisés ou devenus inutilisés.

- Intégrer le circuit équestre communautaire n° 6 au titre de l'article L.151 38 du Code de l'urbanisme en tant que cheminements doux existants et étudier la possibilité d'intégrer quelques tronçons de cheminements doux supplémentaires notamment communautaires.

- Ajuster le document d'Orientations, d'aménagement et de programmation (OAP) en tenant compte du reclassement des zones 1AUH en zones 2AUH, en créant de nouvelles OAP pour les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation (Coat Kervéan, aire des gens du voyage...) et revoyant l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation notamment pour la zone 1AUH de Lanhir.

- Revoir le règlement écrit et graphique sur différents points dont la possibilité de changement de destination vers de l'hôtellerie pour la zone NI du Bois de Pin, l'étude de la limitation d'implantations d'éoliennes industrielles ou domestiques dans certains secteurs, l'ajustement des règles pour les toitures, les hauteurs des annexes, les clôtures en bordure des voies d'excellence paysagère (voies communales notamment), reliant le bourg et les différents pôles, empruntées par les touristes) et précisions/ajouts de définitions.

Le dossier d'enquête comprendra donc une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus et des pièces de procédure. M. Jean-Luc Escande a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Locmaria-Plouzane, 1, place de la Mairie, 29290 Locmaria-Plouzane. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie de Locmaria-Plouzane et au siège de la CCPI à Lanrivour. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à la mairie de Locmaria-Plouzane et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête, aux jours et aux heures habituels d'ouverture : mairie de Locmaria-Plouzane (lundi, de 14 h à 17 h 30 ; mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ; samedi, de 9 h à 12 h) et CCPI (lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (le vendredi, 16 h 30). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Locmaria-Plouzane ou sur celui situé à la CCPI. Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur par :

- Courrier postal à l'adresse suivante : enquête-mplu@locmaria-plouzane.com
- Courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-mplu@locmaria-plouzane.com](mailto:enquete-mplu@locmaria-plouzane.com)
- Registre dématérialisé, accessible à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/enquete-mplu1-locmaria-plouzane/>
- Les courriers postaux, électroniques et les observations des registres papier, reçus ou inscrits dans les délais fixés pour l'enquête publique, seront mis en ligne sur le site internet de la CCPI dans les plus brefs délais. Les courriers postaux et les observations du registre papier, situés au siège de la CCPI, seront annexés au format papier au dossier d'enquête situé à Locmaria-Plouzane. La mise en ligne des observations sera modérée pour éviter la publication de propos diffamatoires. Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public :
- Vendredi 03/05/2024, de 9 h à 12 h en mairie.
- Mercredi 22/05/2024, de 14 h à 17 h au siège de la CCPI.
- Vendredi 31/05/2024, de 9 h à 12 h en mairie.
- Lundi 03/06/2024, de 14 h à 17 h en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage de l'arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique. Les informations relatives à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Locmaria-Plouzane peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI ([www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh)) et de Locmaria-Plouzane (<https://locmaria-plouzane.fr>). À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 3 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours. Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non. À partir de la clôture de l'enquête, il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au président de la CCPI et au président du tribunal administratif de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Locmaria-Plouzane, ainsi qu'aux heures habituelles d'ouverture au public, pendant une durée de un an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet. Après l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Locmaria-Plouzane, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Les dossiers ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse. La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.

Vie des sociétés - Avis de constitution



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mahalon du 11/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme sociale : société civile immobilière. Dénomination sociale : TV DIANA. Siège social : 9, rue de l'Église, 29790 Mahalon. Objet social : l'acquisition par tous moyens d'un ou de plusieurs immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'exploitation et la mise en valeur desdits immeubles et biens immobiliers, l'édification, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et biens immobiliers. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS de Quimper. Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Julien Collard, demeurant 9, rue de l'Église, à Mahalon (29790). Agrément des associés représenté au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes. Forme : société anonyme d'économie mixte. Dénomination sociale : SAEML COMPAGNIE ÉNERGÉTIQUE DE PLOUGASTEL. Sigle : CEP. Capital social : 150 000 €. Siège social : 1, rue Jean-Fournier, 29470 Plougastel-Daoulas. Objet social : la société a pour objet la production d'énergies renouvelables, principalement sur le territoire du Pays de Brest. À ce titre, la société a notamment vocation à financer, réaliser, assurer la maintenance, la gestion et l'exploitation, directement ou indirectement, d'équipements et d'installations liés au développement, à la production et la vente des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, acquérir ou prendre à bail sous quelque forme que ce soit des terrains destinés à accueillir des sites de production d'énergie renouvelable ; promouvoir le développement des énergies et/ou l'utilisation rationnelle de l'énergie ; vendre l'énergie produite ; prendre toute participation ou tout intérêt dans tous groupements et sociétés de nature à faciliter la réalisation de son objet social dans la mesure où l'objet de ce groupement ou de cette société serait comparable, connexe ou complémentaire à son objet social. Administrateurs : représentent les collectivités territoriales, administrateurs de plein droit conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales : pour la commune de Plougastel-Daoulas, domiciliée 1, rue Jean-Fournier, 29470 Plougastel-Daoulas (5 sièges), M. Dominique Cap, demeurant 180, venelle de Bodonn, 29470 Plougastel-Daoulas ; Mme Patricia Henaff, demeurant 55, chemin de Keramen, 29470 Plougastel-Daoulas ; M. Sylvain Caroff, demeurant 12, rue Joseph-Vergos, 29470 Plougastel-Daoulas ; M. Yvan Lachuer, demeurant 18, rue Mathurin-Méheut, 29470 Plougastel-Daoulas ; Mme Aude Burger, demeurant Le Vern, 29470 Plougastel-Daoulas. Pour le privé : la SEM Energie Finistère, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 4 000 000 €, dont le siège social est situé 9, allée Sully, 29000 Quimper, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 839 352 415, représentée par son président directeur général, M. Antoine Coroller, demeurant 11, Kernévez, 29830 Plourin ; la société Coopérative Maraîchère de l'Ouest, société coopérative agricole à capital variable, dont le siège social est 77, rue du Père-Gwenael, 29470 Plougastel-Daoulas, représentée par son président M. Pierre-Yves Jestin, demeurant Kerdirron, 29490 Guipavas. Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024 visée par la préfecture le 09/04/2024, les premiers administrateurs ont désigné en qualité de président du conseil d'administration et directeur général, M. Dominique Cap, demeurant 180, venelle de Bodonn, 29470 Plougastel-Daoulas. Commissaires aux comptes : Ouest Conseils Audit, 3, allée François-Bazin, 29000 Quimper, titulaire. Clause d'agrément : toute cession d'actions, y compris entre actionnaires, qu'elle ait lieu à titre gratuit ou onéreux, est soumise à l'agrément de la société dans les conditions de l'article L.228-24 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts sous réserve des stipulations ci-après. Le conseil d'administration se prononce sur l'agrément dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande formulée par écrit par le cédant et adressée au président du conseil d'administration. Clause d'admission : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Brest.

Vie des sociétés - Formalités diverses

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL MESNIL-LETELIER  
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15 260,04 €  
Siège social : Kergoater, 29590 LOPÉREC - RCS QUIMPER 413 558 198

Aux termes de décisions en date du 19/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Kergoater, 29590 Lopérec, au 3, ZA de Menez Bos, 29590 Saint-Ségol, à compter du 01/02/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AVIS

ASTAN HOSPITALITY  
SASU au capital de 5 000 €  
Siège social : 6, rue Victor-Hugo, 29680 ROSCOFF - RCS BREST 954 097 507

En date du 03/04/2024, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 03/04/2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 6, rue Victor-Hugo, 29680 Roscoff.
  - Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2, rue Victor-Hugo, bâtiment A, 29680 Roscoff.
- L'inscription modificative sera portée au RCS Brest tenue par le greffe du tribunal.  
Françoise ROBLIN

AVIS DE TRANSFORMATION

CARPENTIER COUVERTURE  
SARL transformée en SAS au capital de 2 000 €  
Siège social : La Garenne, 29180 QUÉMÉNIÈVEN - RCS QUIMPER 895 377 158

Aux termes de décisions en date du 25/03/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 €.

Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. Julien Carpentier. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par le président, M. Julien Carpentier, demeurant La Garenne, 29180 Quéménéven.

Mention au RCS de Quimper.

Vie des sociétés - Autres

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA CRÉPERIE DU LAC  
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 500 €  
Siège social : centre commercial Les Rives du Lac, rue du Pont-de-Bois 29290 SAINT-RENIAN

Siège de la liquidation : centre commercial Les Rives du Lac, rue du Pont-de-Bois 29290 SAINT-RENIAN - RCS BREST 809 710 817

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du dit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Corinne Darréche, demeurant au 455, rue Capitaine-Alfred-Dreyfus, 29200 Brest, associée unique, exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au centre commercial Les Rives du Lac, rue du Pont-de-Bois, 29290 Saint-Renan. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Brest, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Vous créez votre entreprise ? Saisissez votre annonce légale



regions-annonceslegales.com  
Créer et publier vos annonces légales en ligne

Tous jours habilités en France

Devis & attestation de parution immédiats

Laissez-vous guider tout simplement

Vous organisez une activité pour les enfants ?

Publiez gratuitement votre événement sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)

Scannez le QR code et suivez

COGEP  
CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE AVOCATS

AVIS DE MODIFICATION

SCI DU TRIANGLE  
Société civile au capital de 200 000 €  
Siège social : 2, rue de Brest, 29280 PLOUZANÉ - RCS BREST 414 731 075

Aux termes d'une décision collective en date du 15/04/2024, les associés ont décidé de transférer, à compter du 15/04/2024, le siège de la société à Plouguerneau (29880), 125, Kerazan-Vraz. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis et mention, la gérance